

Colloque

■ DATE ET LIEU

Mercredi 10 juin 2026

13h30-17h30

MEDAA (Maison des auteurs et des autrices)

Rue du Prince royal, 85-87

1050 Bruxelles

■ INSCRIPTION

Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

www.cjbb.be, sous l'onglet « Formations »

■ MODALITÉS PRATIQUES

Participez au colloque en présentiel ou à distance. Si vous choisissez la formule en ligne (retransmission en direct), le lien de connexion vous sera envoyé par e-mail avant le colloque.

■ FORMATION PERMANENTE

La participation au colloque donne droit à 5 points de formation permanente Avocats.be. Les attestations seront disponibles sur la plateforme LGO dans les semaines qui suivent la formation.

■ PRIX

Le prix de la participation aux travaux et à la pause-café sans ouvrage est fixé à :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de carte) : 65 €
- Stagiaires non-membres : 80 €
- Membres CJBB : 95 €
- Non-membres : 130 €

Le prix de la participation aux travaux et à la pause-café avec ouvrage est fixé à :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de carte) : 115 €
- Stagiaires non-membres : 130 €
- Membres CJBB : 145 €
- Non-membres : 180 €

Mercredi 10 juin 2026

13h30-17h30 – Bruxelles

LES OMBUDSMANS, UNE VOIE AMIABLE SOUVENT MÉCONNUE

Analyse pratique de l'action des ombudsmans dans différents secteurs : assurances, financier, familial, urbanisme, étrangers, fiscal, économique et allocations sociales

Sous la coordination de Nastassja LORIAUX, avocate au barreau de Bruxelles et médiatrice agréée

EN PRÉSENCE
OU EN LIGNE



LES OMBUDSMANS, UNE VOIE AMIABLE SOUVENT MÉCONNUE

Présentation

Avez-vous déjà songé à faire appel à un ombudsman pour aider vos clients à résoudre amiablement leurs conflits ? Ce service gratuit et indépendant permet notamment d'obtenir des avis ou des recommandations pour aider les citoyens et les entreprises à résoudre des conflits qui ressortent de sa sphère de compétences.

Il est souvent confondu – à tort – avec la médiation.

Afin de faire davantage connaître ces différents services aux nombreux avantages pour vos clients, la CJBB et la Commission des modes alternatifs du barreau de Bruxelles ont fait appel à des ombudsmans de tous secteurs, tant public que privé (assurances, banques, etc.).

Leur approche sera pragmatique et concrète pour vous permettre d'y recourir à l'avenir chaque fois que les intérêts de vos clients le justifieront (art. 444 du Code judiciaire).

Vous découvrirez leurs sphères de compétences, leurs méthodes de travail et ce que vous pourrez attendre de leurs services respectifs.

Programme

13h00 ■ **Accueil des participants**

13h30 ■ **Mot d'introduction**

Karim SEDAD, président de la CJBB et Nastassja LORIAUX, coordinatrice du colloque

13h45 ■ **Le rôle et l'action de l'ombudsman dans le règlement amiable des différends**

Catherine DE BRUECKER, médiatrice bruxelloise et médiatrice fédérale honoraire

14h05 ■ **Ombudsman des assurances : un peu d'équité dans un monde d'exclusions**

Laurent de BARSY, ombudsman des assurances

14h25 ■ **Dans quels cas l'avocat devrait-il d'abord soumettre le litige dont il est saisi à Ombudsfin (le service de médiation en matières financières) ?**

Jean CATTARUZZA, ombudsman du secteur financier

14h45 ■ **Question time**

15h10 ■ **Pause-café**

15h40 ■ **L'intérêt pour le justiciable de choisir la voie d'un ombudsman parlementaire**

Nicolas LAGASSE, médiateur de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

16h00 ■ **De la plainte à la résolution : les moyens d'intervention de l'ombudsman parlementaire**

Jérôme AASS, médiateur fédéral

16h20 ■ **Études de cas et bonnes pratiques : l'ombudsman parlementaire en action dans les domaines du droit familial, de l'urbanisme, du droit des étrangers, de la fiscalité, des allocations sociales et des droits économiques**

Marlene HARDT, ombudsperson de la Communauté germanophone, Catherine DE BRUECKER, médiatrice bruxelloise et médiatrice fédérale honoraire, Jérôme AASS, médiateur fédéral et Nicolas LAGASSE, médiateur de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

16h40 ■ **Le service communal de médiation locale de Molenbeek-Saint-Jean, un exemple de médiation interpersonnelle et une étape possible avant la saisine d'un ombudsman**

Nathalie PHILIPPART, médiatrice locale de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

17h00 ■ **Conclusion**

Marie-Anne BASTIN, ombudsman de l'OBFG

17h15 ■ **Question time**